

Rapport d'orientation budgétaire **2022**



Préambule	3
<hr/>	
PARTIE I : LE CONTEXTE	
A. Contexte international	4
B. Contexte National	4
1-La crise sanitaire	5-6
2-Loi de finances 2022	7-8
C Le contexte local	7-8
<hr/>	
PARTIE II : RÉTROSPECTIVE 2021	
A. Résultats consolidés	9
B. L'Épargne	10
C. Le Fonctionnement :	
1-Tableau récapitulatif fonctionnement	11
2-Les recettes de fonctionnement	13
3-Les dépenses de fonctionnement	15
4-Les taxes	17
D. L'investissement 2021	18
E. La Dette	20
<hr/>	
PARTIE III : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	23
<hr/>	
PARTIE IV : PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2022	
A- Recettes de Fonctionnement	24
B- Dépenses de Fonctionnement	26
C- Investissement : Dépenses / PPI / Recettes	29
D- La Dette	34
<hr/>	
PARTIE V : BUDGETS ANNEXES	
A. Construction 12 logements Luché	37
B. Ensemble immobilier Balat Biel	38
<hr/>	
Lexique	39

PRÉAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une obligation dans les communes de 3 500 habitants et plus. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget, sur la base d'un ROB, comme le dispose l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport doit contenir les informations suivantes :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour la fin de l'exercice.

Une délibération spécifique prend acte de la tenue de ce débat.

PARTIE I : LE CONTEXTE

A- Contexte international

Près de 20 mois après l'arrivée du coronavirus sur le sol chinois, la reprise économique mondiale reste vigoureuse, grâce aux mesures de soutien prises par les États et les banques centrales, et grâce à une meilleure dynamique vaccinale.

D'après l'OCDE, le produit intérieur brut (PIB) devrait accélérer de 5,7% en 2021 et de 4,5% en 2022. Cependant, bien que le PIB mondial soit désormais supérieur à son niveau d'avant pandémie, la reprise reste inégale, et au sortir de la crise, certains pays sont confrontés à des difficultés notamment des obstacles à la vaccination et des niveaux de dette élevés.

L'augmentation rapide de la demande qui a accompagné la réouverture des économies a poussé vers le haut les prix des matières premières de premier plan comme le pétrole ou les métaux. Les prix des produits alimentaires sont également orientés à la hausse. Les tensions dans les chaînes d'approvisionnement causées par la pandémie ont amplifié les pressions sur les coûts. Parallèlement, les coûts du transport maritime ont fortement augmenté.

Enfin, comment parler du contexte international sans évoquer la guerre en Ukraine. Cette crise majeure pourrait bien menacer la reprise économique de l'après covid. Il n'est pas évident de faire des prévisions car il y a trop de zones d'inquiétudes et d'incertitudes.

L'inflation devrait s'envoler (énergie, matières premières et agricoles...) l'augmentation du prix du blé va renchérir le prix de l'alimentation animale qui par conséquent va augmenter le prix de nos produits alimentaires. Même le prix de l'électricité devrait augmenter car indexé sur le cours des énergies fossiles.

Le Gouvernement a pris ou va prendre des mesures pour freiner cette inflation comme le « bouclier tarifaire du gaz » ou encore des aides aux entreprises et exploitations agricoles. Ces mesures bien que nécessaires risquent d'être financées par une augmentation des impôts et augmenter la pollution (remplacement du gaz Russe par du gaz de schiste).

B- Contexte national

1- La crise sanitaire

La mise en place du pass sanitaire, l'accélération de la campagne vaccinale ainsi que la relance de la consommation des ménages en 2021 a permis une croissance économique forte qui devrait s'établir aux alentours de 6,7%.

En revanche, le durcissement des mesures sanitaires en début d'année 2021 couplé au soutien massif de l'État amène à un déficit public estimé à 8,2% du PIB. Ce déficit devrait être réduit de moitié dès 2022, les mesures d'urgences prises par l'État n'ayant pas vocation à peser sur le déficit au-delà de 2021. La dette publique a augmenté de 20 points entre 2019 et 2020, passant à 115% du PIB. Elle devrait s'établir à 117% du PIB pour 2021, le rebond de l'économie limitant l'impact du déficit public sur la dette.

L'investissement devrait continuer à être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et des taux d'emprunt favorables. Des interrogations persistent néanmoins sur l'impact du dernier variant du COVID 19 et de son évolution en ce début d'année 2022. La forte transmissibilité du variant Omicron semble toutefois atténuée par sa plus faible virulence.

2- Le Projet de Loi de finances (PLF) 2022

L'année 2022 devrait marquer la fin du « quoi qu'il en coûte ». Cependant, la hausse des dépenses régaliennes prévues au budget 2022 (+ 10,8 milliards d'euros dans les domaines de la police, la justice et les armées) ne permettront pas de freiner la hausse des dépenses publiques.

a- Revalorisation des bases fiscales

Depuis 2018, le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre correspond au coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de l'année suivante. Ces valeurs locatives cadastrales servent ensuite de base de calcul pour la taxe foncière et la taxe d'habitation. En dehors des taux d'imposition votés et appliqués par chaque commune et département, cette revalorisation annuelle entraîne donc une hausse des impôts locaux proportionnelle à l'inflation. L'an dernier, cette formule s'est avérée très avantageuse avec un ICPH à seulement +0,2% en novembre 2020. Pour beaucoup de propriétaires résidant dans des communes qui n'ont pas augmenté leur taux, la taxe foncière n'a donc quasiment pas bougé.

Pour 2022, le rattrapage va par contre être significatif puisque c'est un coefficient de +3,4% qui sera appliqué pour la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

b- Impact des dotations sur le budget des collectivités locales

Le PLF 2022 ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les collectivités locales, sinon une réforme à minima des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation.

Comme annoncé pour la durée du mandat, le gouvernement a mis fin à la réduction de la DGF introduite par le gouvernement précédent et l'a remplacée par un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses de fonctionnement des plus grandes collectivités. Le gouvernement maintient donc les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales pour l'année 2022.

En conséquence, la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros. Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 95 millions d'euros.

c- Soutien à l'investissement

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 M€ de crédits de paiement en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), avec, en parallèle, 500 M€ de dotations exceptionnelles (300 M€ au titre de la DSIL et 100 M€ pour la dotation rénovation thermique).

d- Réforme des indicateurs financiers

Le gouvernement s'est inspiré des propositions du comité des finances locales en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal (droits de mutation à titre onéreux (DMTO), taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)). Il propose aussi de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités plutôt que de l'axer sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

e- Mesures en suspens

Plusieurs mesures devraient être ajoutées par l'exécutif par amendement gouvernemental au parlement, à commencer par le plan d'investissement.

Ce plan d'investissement d'une trentaine de milliards d'euros sur 5 ans « pour bâtir la France de 2030 » voulu par le Président de la République n'est pas encore arbitré mais sera ajouté pendant les discussions parlementaires.



C- Le contexte Local

25 communes et 41 000 Habitants sur 435 km²

2019 LES COMPÉTENCES

CC GRAND SUD TARN & GARONNE

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Elaboration et suivi du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Animation, suivi/évaluation, coordination de la transition énergétique, la réduction de gaz à effet de serre, des consommations d'énergies et le développement des énergies renouvelables du territoire à travers le PCAET

Etudes et planification territoriale sur les thématiques «Climat», «Air» et «Energies»

Animation d'un service public de conseil pour la rénovation énergétique des logements privés

LOGEMENT ET CADRE DE VIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Elaboration et mise en œuvre du programme Local de l'Habitat intégré au PLUi

VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Création, aménagement et entretien de toutes les voies communales (y compris les chemins ruraux) goudronnées et situées hors agglomération ainsi que le prolongement éventuel à l'intérieur de l'agglomération

Gestion et promotion du réseau cyclable inclus dans le schéma intercommunal d'itinéraires doux

Gestion et promotion des chemins de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Construction, entretien et fonctionnement des médiathèques intégrant le réseau de lecture publique

Animations et développement du réseau de lecture publique sur le territoire communautaire

Création, entretien et gestion des équipements des écoles de musique intercommunales

Animations et développement de l'enseignement artistique musique

Entretien et fonctionnement de la salle de spectacle La Négrette (Labastide St Pierre)

Développement du spectacle vivant et des manifestations inscrites dans le programme d'actions culturelles du territoire

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Définition de la politique globale territoriale «Petite Enfance»

Création, aménagement, gestion et entretien des équipements et services multi-accueils publics «Petite Enfance»

Création, entretien et gestion des Relais Assistants Maternels (RAM)

Animation et développement du Centre social intercommunal

Conduite et réalisation du projet social de territoire

Gestion de relais de services publics (MSAP)

Equipements et services extra-scolaires d'accueil de mineurs faisant l'objet d'une gestion mutualisée entre plusieurs communes membres et issus d'un groupement d'au moins 1/3 des communes membres

Coordination des structures d'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs dans le domaine extra-scolaire

Etude d'un projet éducatif territorial intercommunal

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Elaboration de PLU et du PLUi

Réflexion globale sur l'aménagement de l'espace et réalisation d'études sur l'aménagement du territoire

Etudes et animations liées à la mobilité

Aménagement, rénovation, entretien et gestion des pôles d'échanges multimodaux

Aménagement numérique (développement des réseaux)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et développement des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Promotion du tourisme

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Entretien et aménagement des cours d'eau

Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

Défense contre les inondations

GESTION DES DÉCHETS

Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

COMPÉTENCES FACULTATIVES

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

GESTION ET ORGANISATION DU TRANSPORT À LA DEMANDE





4 233 habitants sur 17.6 km²

✓ **Perte de la fraction « bourg centre » de la DSR**

Nous sommes rattachés à l'aire urbaine de Castelnau qui est passée dans l'unité urbaine de Toulouse. La commune a perdu 230 000€ par rapport à 2020.

✓ **Les écoles**

L'année scolaire 2021/2022 est marquée par le passage des écoles à la semaine de 4 jours. Cette modification correspond aux demandes de la majorité des parents et des enseignants.

✓ **ZAC Boulbène**

Les résultats de ZAC Boulbène sont intégrés au budget principal.

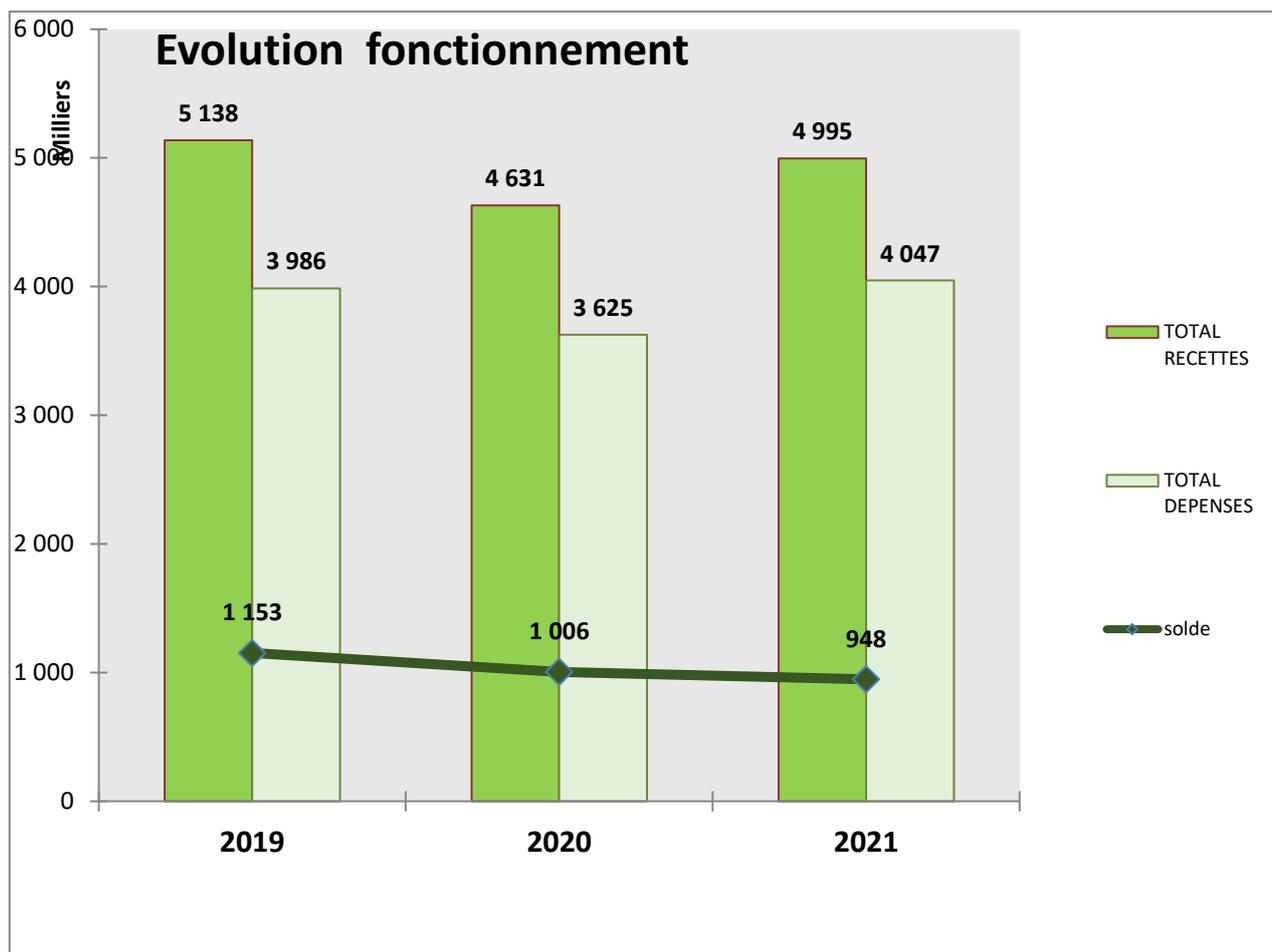
✓ **Opération « aménagement local commercial »**

Le conseil municipal a décidé de soumettre ce local à la TVA afin de récupérer les dépenses de TVA sur les travaux. On ne peut prétendre au FCTVA sur un local commercial.

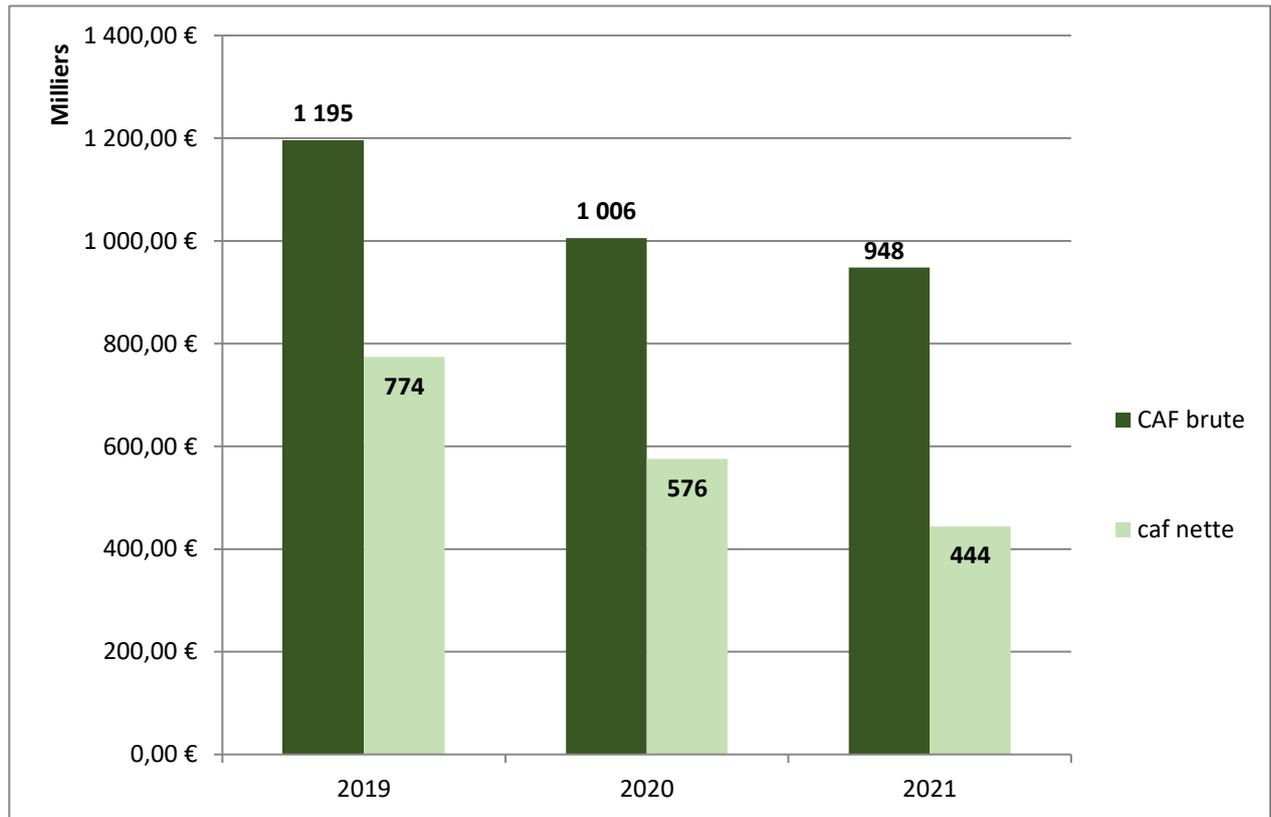
PARTIE II - RETROSPECTIVE 2021

A. Les résultats consolidés / Comptes administratifs (CA)

Budget principal	Dépenses	Recettes	solde (recettes - dépenses)	résultat reporté 2020	résultat reporté 2020 zac	résultat 2021	Restes à réaliser	résultat global
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 047 086,34 €	4 695 251,25 €	648 164,91 €	300 000,00 €	23 651,25 €	971 816,16 €		971 816,16 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 032 555,24 €	2 593 012,65 €	560 457,41 €	-485 474,08 €	-53 574,85 €	21 408,48 €	257 246,30 €	278 654,78 €
Total	6 079 641,58 €	7 288 263,90 €	1 208 622,32 €	-185 474,08 €	-29 923,60 €	993 224,64 €	257 246,30 €	1 250 470,94 €
Budget Annexe balat biel	Dépenses	Recettes	solde (recettes - dépenses)	résultat reporté 2020		résultat 2021	Restes à réaliser	résultat global
SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 283,16 €	98 240,74 €	67 957,58 €			67 957,58 €		67 957,58 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	12 580,00 €	8 580,00 €	-4 000,00 €	0,00 €		-4 000,00 €		-4 000,00 €
Total	42 863,16 €	106 820,74 €	63 957,58 €	0,00 €		63 957,58 €	0,00 €	63 957,58 €
Budget Annexe 12 Logements à Luché	Dépenses	Recettes	solde (recettes - dépenses)	résultat reporté 2020		résultat 2021	Restes à réaliser	résultat global
SECTION DE FONCTIONNEMENT	19 885,74 €	59 552,64 €	39 666,90 €	32 473,00 €		72 139,90 €		72 139,90 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	24 871,97 €	31 284,80 €	6 412,83 €	9 853,06 €		16 265,89 €		16 265,89 €
Total	44 757,71 €	90 837,44 €	46 079,73 €	42 326,06 €		88 405,79 €		88 405,79 €
Consolidation	Dépenses	Recettes	solde (recettes - dépenses)	résultat reporté 2020		résultat 2021	Restes à réaliser	résultat global
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 097 255,24 €	4 853 044,63 €	755 789,39 €	332 473,00 €		1 111 913,64 €	0,00 €	1 111 913,64 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 070 007,21 €	2 632 877,45 €	562 870,24 €	-475 621,02 €		33 674,37 €	257 246,30 €	290 920,67 €
Total	6 167 262,45 €	7 485 922,08 €	1 318 659,63 €	-143 148,02 €		1 145 588,01 €	257 246,30 €	1 402 834,31 €



B. L'épargne de la collectivité (budget principal)



Les Capacités d'autofinancement (CAF) brutes et nettes :

La **CAF brute** correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

La **CAF nette** correspond à la différence entre la caf brute et le remboursement du capital de la dette

Si la CAF nette est insuffisante pour financer les investissements, la commune doit chercher des sources de financement externes : dotations, subventions, FCTVA, emprunt...

Ratios	2017	2018	2019	2020	2021	strate < 10 000 ha
Taux d'épargne brute	17,6%	19.91%	25.78%	23.09%	20.03%	18.9%
Taux d'épargne nette	5,9%	9.1%	16.70%	13.22%	9.38%	10,6%

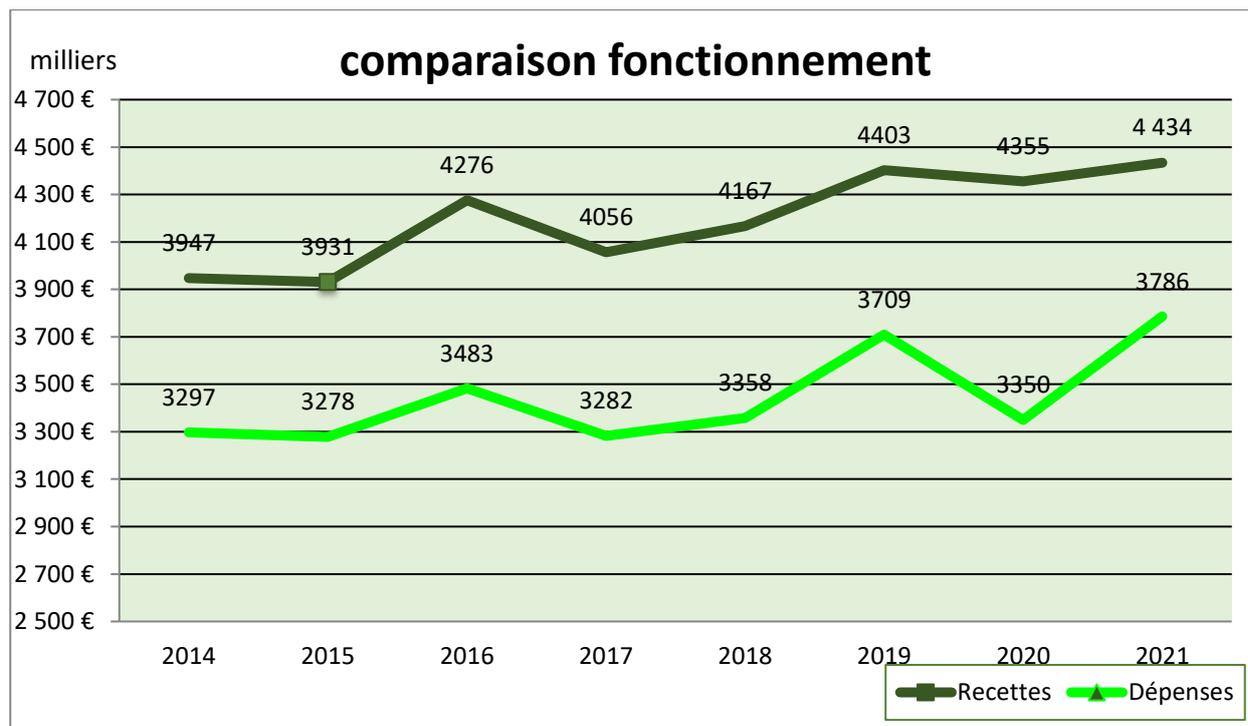
Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) :

Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de la section de fonctionnement, permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre. L'expérience démonte qu'un seuil critique se situe autour de 10-12%. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.

Le taux d'épargne brute, indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir et rembourser la dette (ayant servi à investir), il est légèrement supérieur à la moyenne de la strate

Le taux d'épargne nette qui mesure la capacité d'endettement supplémentaire de la collectivité varie selon la structure de la dette, Si ce ratio est élevé, cela signifie que le remboursement de la dette est étalé dans le temps, et inversement s'il est bas.

C. LE FONCTIONNEMENT 2021



Les courbes suivent une évolution quasi parallèle jusqu' en 2019 et évitent l'effet ciseau

1. Tableau récapitulatif fonctionnement 2019-2021

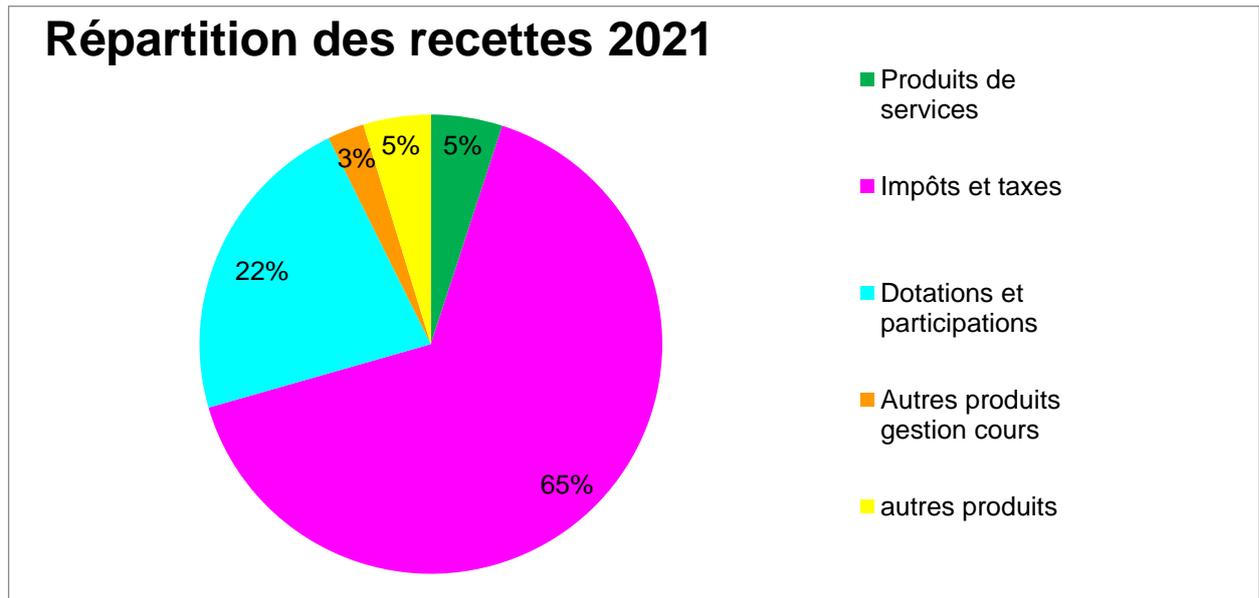
Dépenses en €

Comptes	Libellé	2019	2020	2021	% évolution 2019-2021
011	Charges à caractère général	901 258,32	985 352,50	1 090 073,82	20,95%
012	Charges de Personnel	1 651 212,30	1 577 292,22	1 731 069,65	4,84%
65	Autres charges gestion courante	562 730,23	616 781,07	621 998,19	10,53%
66	Charges financières	82 654,91	82 918,22	92 023,59	11,33%
67	Charges exceptionnelles	2 250,00	10 030,00	337,56	-85,00%
014	Atténuations de produits	241 752,00	241 752,00	241 752,00	0,00%
TOTAL DEPENSES	REELLES FONCTIONNEMENT	3 441 857,76	3 514 126,01	3 777 254,81	9,74%
042	Opérations d'ordre	543 884,55	111 304,49	269 831,53	-50,39%
TOTAL DEPENSES	FONCTIONNEMENT	3 985 742,31	3 625 430,50	4 047 086,34	1,54%
Virement prévisionnel	à la Section investissement ou résultat	1 098 106,33	1 005 624,88	948 164,91	-13,65%

Recettes en €

Comptes	Libellé	2019	2020	2021	% évolution 2019- 2021
70	Produits de services	189 086,66	179 345,05	234 790,38	24,17%
73	Impôts et taxes	2 982 453,50	3 071 464,49	3 077 332,43	3,18%
74	Dotations et participations	1 170 926,16	1 053 099,75	1 040 947,11	-11,10%
75	Autres produits gestion cours	47 597,83	49 586,40	46 843,37	-1,59%
S/TOTAL 1 RECETTES	REELLES FONCTIONNEMENT	4 390 064,15	4 353 495,69	4 399 913,29	0,22%
013	Atténuation de charges	35 241,79	34 424,43	19 672,18	-44,18%
S/TOTAL 2 RECETTES	REELLES FONCTIONNEMENT	4 425 305,94	4 387 920,12	4 419 585,47	-0,13%
76	Produits financiers	2,42	2,42	2,32	-4,13%
77	Produits exceptionnels	654 342,18	20 720,76	53 924,39	-91,76%
TOTAL RECETTES	REELLES FONCTIONNEMENT AVANT EXCEDENT	5 079 650,54	4 408 643,30	4 473 512,18	-11,93%
002	Excédent	13 375,16	197 995,00	300 000,00	2142,96%
TOTAL RECETTES	REELLES FONCTIONNEMENT	5 093 025,70	4 606 638,30	4 773 512,18	-6,27%
42	Opérations d'ordre	45 341,42	24 417,08	221 739,07	389,04%
TOTAL RECETTES	Fonctionnement	5 138 367,12	4 631 055,38	4 995 251,25	-2,79%

2. Les recettes de fonctionnement : 4 995 251.25 €



Les recettes globales ont augmenté de +7.86% par rapport à 2020.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) ont augmenté de +3.62% par rapport à 2020 tandis que les recettes réelles hors recettes exceptionnelles et hors excédent ont augmenté de **+0.72%** par rapport à 2020.

La principale ressource demeure la fiscalité directe et représente **61.61 %** des recettes.

- ✓ **Chapitre 70 produits des services** : qui représentent **4.70 %** des recettes sont en hausse de +30.92% par rapport à 2020

Principale recette : régie du restaurant scolaire en augmentation de +101% (en 2020, les établissements scolaires avaient été fermés lors du 1^{er} confinement) et cette croissance s'explique aussi par la subvention des repas à 1€, soit 172 000 €

- ✓ **Chapitre 73 impôts et taxes**, la recette principale, soit 61.61% des recettes globales et 64% des RRF évoluent de **+0.19%** par rapport à 2020 :

Essentiellement à cause du transfert du produit des DMTO sur ce chapitre en forte augmentation +8.35%, soit 108 292 €

Toutefois le produit des taxes ménages (TH, TFB et TFNB) est en légère baisse : -1.05% par rapport à 2020, soit 1 793 302 €

Le FPIC perçu à la répartition de droit commun en 2021, soit 68 684 €

L'Attribution de Compensation (AC) de la CCGSTG reste stable, soit 978 465 €

- ✓ **Chapitre 74 : dotations et participations**, 20.84% des recettes globales et 21.81% des RRF, **baissent de -1.15%** par rapport à 2020.

Les dotations en hausse par rapport à 2020 :

- La DGF +1.05% : 291 764 €
- Les allocations compensatrices : +84.25 % (réforme de la TH + locaux industriels) : 92 343 €
- Le FCTVA sur dépenses de fonctionnement : +38.79 %, 10 281 €

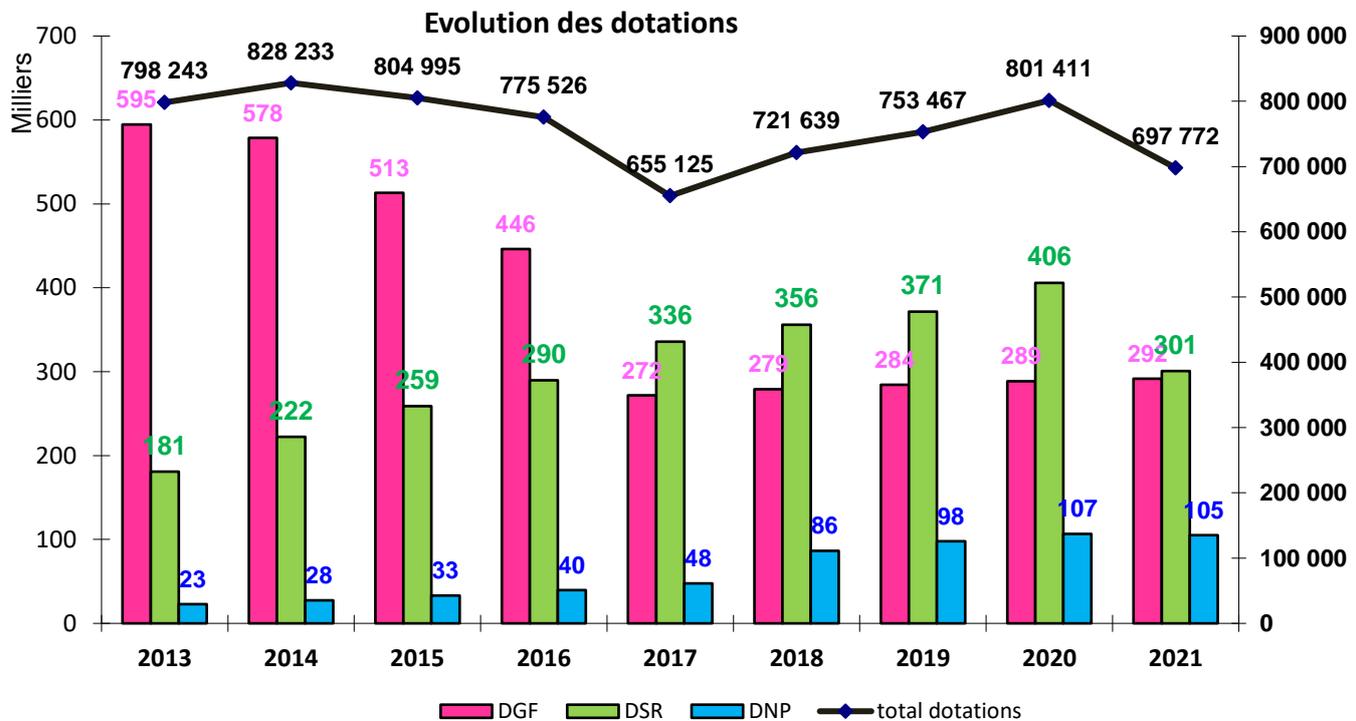
Les dotations en baisse

- La DSR -25.90% : perte de 50% de la fraction « Bourg centre » pour une sortie du dispositif en 2022 = - 117 000 €
- La DNP -1.43%, 105 292 €
- Le FDTP (Golfech) : -37%, 15 548 €

Certaines recettes non prévues : subventions pour le musée : 24 000 € (mais dépenses équivalentes)

Une recette exceptionnelle : 30 246 € compensation pertes tarifaires (restaurant scolaire) entre 2019 et 2020, suite à la crise sanitaire.

Les autres subventions se maintiennent

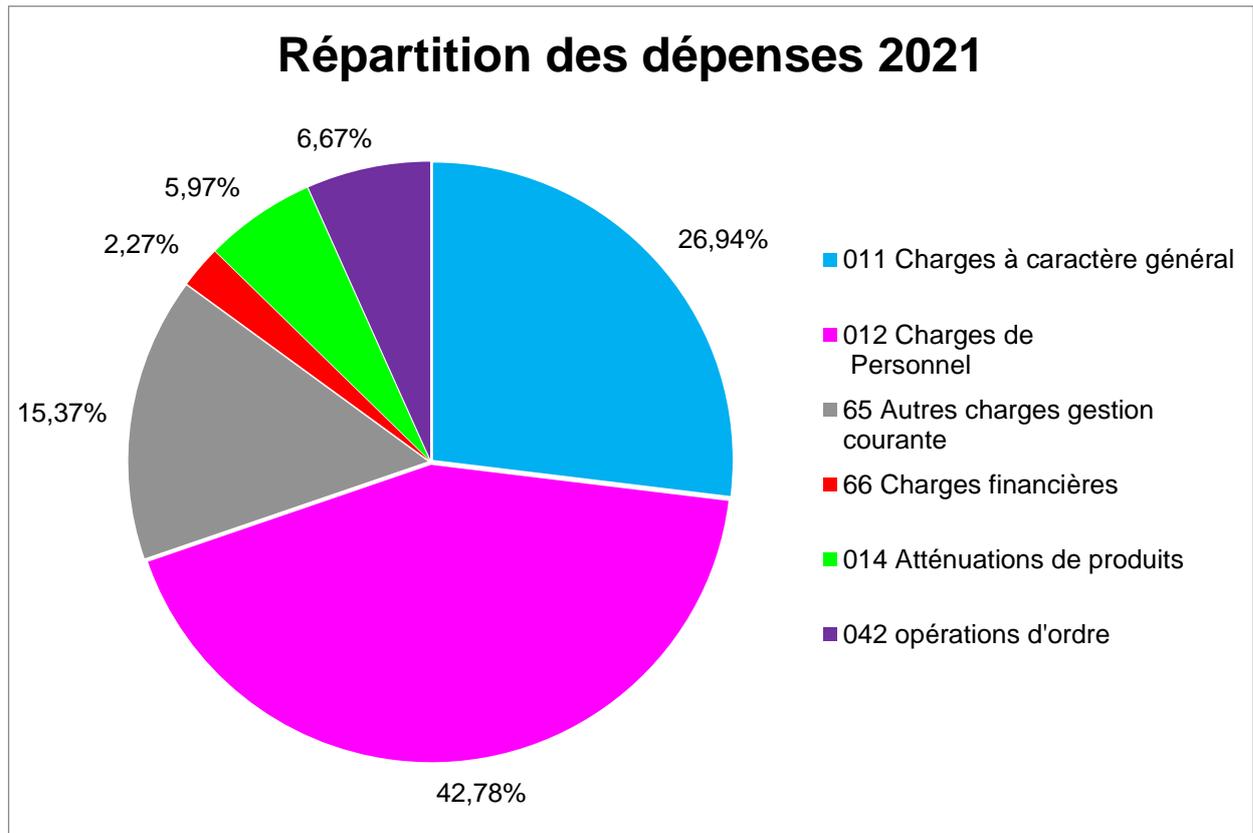


En conclusion :

Les recettes ont augmenté par rapport à 2020 qui était une année non significative car fortement impactée par la crise sanitaire (recettes tarifaires des services publics municipaux, fermeture des établissements scolaires de mars à mai 2020, de l'espace socioculturel).

Les recettes réelles hors recettes exceptionnelles et excédent reporté, se rapprochent du niveau de 2019.

3. Les dépenses de fonctionnement : 4 047 086.34 €



Les dépenses globales ont augmenté de 11.63% par rapport à 2020 et les dépenses réelles ont augmenté **+7.49%** par rapport à 2020

Le premier poste de dépenses demeure la masse salariale (**45.83% des DRF**)

a) Chapitre 011-charges à caractère général : représentent 26.93% des dépenses de fonctionnement et 28.86% des DRF en 2021

En augmentation de +10.63% par rapport au CA 2020, ce chapitre est toujours impacté par la crise sanitaire

Les principaux postes de dépenses sont

- 1^{er} poste de dépenses : l'énergie : (15.18% des dépenses) en hausse +5.78% (en 2020, la fermeture des services -stades, espace socioculturel, avait limité ce poste) : nouveau bâtiment : stade chapelitou
- 2e poste de dépenses : les repas du restaurant scolaire (12.17 % des dépenses) augmentent de 44.94% : pas de fermeture de classe COVID, 5 composants repas, augmentation du prix et du nombre de repas (50657 en 2021 /37666 en 2020)
- Le 3e poste de dépenses : les fournitures d'entretien (9.51%) : +30%, augmentation du prix des matières premières
- Le 4e poste de dépenses : les prestations de services (9.27%) : +6.85%, nouvelle imputation de dépenses
- Carburants : +43.79 % : augmentation du prix des carburants

Certains postes sont toujours impactés par la crise sanitaire, à la baisse comme les transports scolaires ou à la hausse : vêtements de travail, fournitures d'entretien

Le budget masques 1315 € pour 10 000 masques

b) Chapitre 012 -charges de personnel : +9,75% par rapport à 2020

- ✓ Les dépenses de personnel ont été impactées par la crise sanitaire, à partir de la rentrée scolaire 2020/2021, le port du masque dans les établissements scolaires, avec des mesures plus strictes en matière de restauration scolaire, de, qui ont entraîné notamment une augmentation des non-titulaires
- ✓ D'autres causes expliquent cette croissance :
 - Les mouvements de personnel :
 - Départ d'un agent titulaire au 01/11/2021 non remplacé à ce jour
 - Départ d'1 agent contractuel en 08/2021
 - Recrutement du DGS au 01/07/2021, effet du recrutement du DST en année pleine
 - Stagiairisation d'1 agent
 - Mise en place des astreintes fin 2020 : environ 8000 €
 - Prime Précarité depuis le 01/01/2021 (fins de contrats), coût 8 900 €
 - 2 apprentis à partir de la rentrée 2021/2022 (1 prévu)
 - Remplacement d'agents (maladie, ASA, COVID ...)

Effectifs au 31/12	2020		2021	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Titulaires	38	35.72	39	37.67
Non titulaires	12	7.7	15	9.96
Apprentis	1	1	2	2
TOTAL	51	44.42	56	49.63

c) Chapitre 65 charges de gestion courantes : +0.85% par rapport à 2020

Subvention au CCAS (consommée à 91.62%) : -2.31%

Subventions aux associations : 52 620 €

Pass sport loisirs : 5790 €

d) Chapitre 66 charges financières : +8.61% (hors ICNE) par rapport à 2020 en raison du tirage et de la consolidation d'un emprunt, au total de 2 000 000 €.**e) Opérations d'ordre : 6.67%** des dépenses en 2021 : +142.43%

Le montant des amortissements a légèrement diminué : -7.90 %, car certains biens sont amortis (passage dans la strate des communes de plus de 3500h en 2012)

Les différentes cessions, notamment de matériel roulant, expliquent le montant important des opérations d'ordre en 2021

Conclusion : l'exercice 2021 a encore été impacté par la crise sanitaire, surtout les dépenses de personnel

4. Les taxes

Taxe	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Taxe habitation (TH)	19.15%	19.15%	19.15%
Taxe Foncier bâti (TFB)	25.86%	25.86%	54.79%
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	134.48%	134.48%	134.48%

Bases	2018	2019	2020	2021
TH	4 175 203	4 314 277	4 337 777	173 775
TFB	3 414 067	3 504 774	3 491 873	3 362 186
TFNB	58 088	59 328	59 930	60 256

La réforme de la Taxe habitation explique la baisse de la base de la TH , car seule subsiste la base de la TH sur les résidences secondaires , qui est minime .

La diminution de la base de la TFB s'explique notamment par la réduction de moitié de la base d'imposition des établissements industriels

Produits	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
TH	800 321,00	826 184	830 684	33 278	
TFB	884 623,00	907 350	900 988	1 678 992	-1.14%
TFNB	78 117,00	79 784	80 594	81 032	0,54%
	1 763 061	1 813 318	1 812 266	1 793 302	-1,05%

Suite à la réforme de la TH :

- Le nouveau taux pivot devient le taux de foncier bâti : Le taux de foncier bâti communal 2020 majoré du taux départemental 2020 (28.93%) sera le nouveau taux de référence pour chaque commune, soit pour Grisolles = 25.86 % +28.93% =54.79%
- Un mécanisme de compensation des ressources avant et après réforme pour les collectivités a été mis en place par application d'un coefficient correcteur (COCO), la commune est « surcompensée » avec un COCO prévisionnel de 0,91529 et un COCO réajusté fin 2021 de 0.916097

Les produits des taxes ménages ont baissé de -1.05% entre 2020 et 2021.

Tableau récapitulatif investissement 2019-2021**Dépenses en €**

Libellé	2019	2020	2021	Évolution 2019-2021
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 448,63	796 304,41	485 474,08	5038,04%
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 341,42	24 417,08	221 739,07	389,04%
Total 041 - Opérations patrimoniales	152 328,33	8 494,09	74 379,15	-51,17%
Total 13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00 €	
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	421 019,10	430 031,92	504 475,64	19,82%
Total 20 - Immobilisations incorporelles	105 710,47	7 815,90	114 348,22	8,17%
Total 204 - Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00 €	
Total 21 - Immobilisations corporelles	559 743,42	175 619,61	554 075,53	-1,01%
Total 23 - Immobilisations en cours	2 090 731,16	1 130 006,91	549 141,71	-73,73%
Total 454100 - TRAVAUX MAISON 12 RUE FRANCOIS FAUGERES	0,00	0,00	14 395,92	
Total général	3 384 322,53	2 572 689,92	2 518 029,32	-25,60%

Recettes en €

Chapitre	2019	2020	2021	Évolution 2019-2021
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	72 258,00	0,00	0,00	-100,00%
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	543 884,55	111 304,49	269 831,53	-50,39%
Total 041 - Opérations patrimoniales	152 328,33	8 494,09	74 379,15	-51,17%
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	956 999,51	1 393 095,46	965 390,52	0,88%
Total 13 - Subventions d'investissement	233 882,54	224 321,80	183 411,45	-21,58%
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	550 000,00	350 000,00	1 100 000,00	100,00%
Total général	2 509 352,93	2 087 215,84	2 593 012,65	3,33%

Le remboursement du capital représente environ 29% des dépenses réelles d'investissement (DRI)	504 038 €
Achat de matériel équipement qui représente (17.80%des DRI,) du matériel roulant : 5 véhicules dont 2 électriques, 1 balayeuse de voirie, 1 tondeuse autoportée, du matériel et outillage, du mobilier (écoles, espace socio culturel, salle du conseil municipal), du matériel informatique, et des équipements divers (dont 10 défibrillateurs, armoire restaurant scolaire, benne festivité)	395 500 €
Achat immobilier 9%	159 000 €
Travaux pour compte de tiers	14 395 €
Les études et travaux qui représentent environ 38 % des DRI ,	663 000 €
Dont études (maison des associations, chaufferie bois, OAP bords du canal, étude cadastrale cimetièrre, aménagements route de Toulouse)	101 300 €
Dont travaux de Réhabilitation de la halle	43 800 €
Travaux bâtiments communaux	66 780 €
Travaux amendes de police	94 680 €
Travaux accessibilité (local aviron)	48 442 €
Aménagements urbains route d'Agen (TC2)	31 562 €
Construction du Complexe sportif, zone chapelitou terrains et vestiaires TR1 et TR 2	231 810 €
Projet Vivez Garonne	34 000 €
Les opérations d'ordre	296 118 €

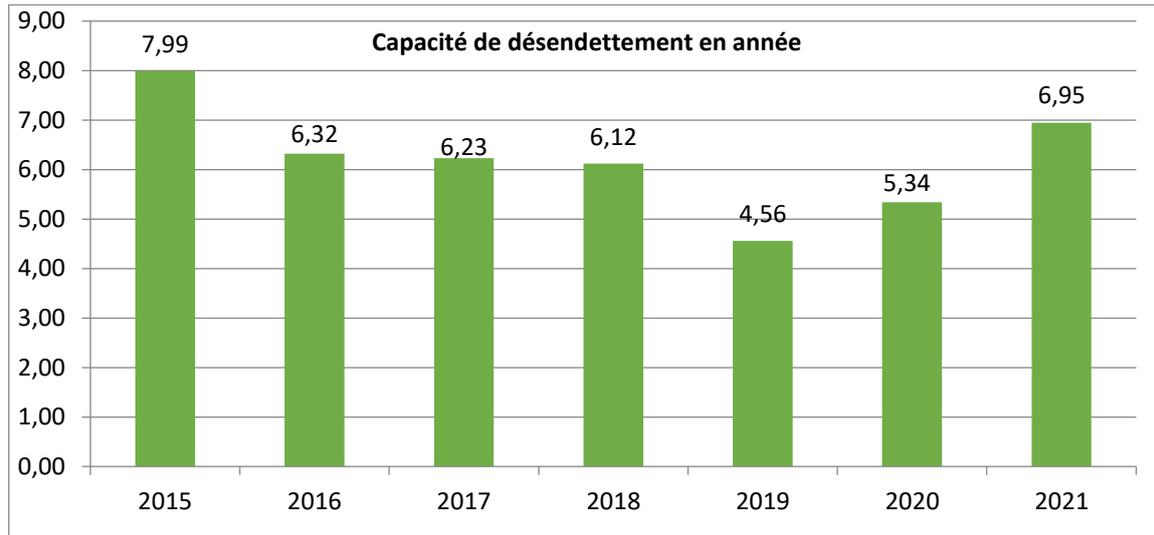
2) Les recettes s'élèvent 2 593 012,65€ en 2020 contre 2 087 215.84 € en 2020

Elles sont composées :

Du FCTVA qui représente 8.80% des recettes réelles d'investissement (RRI) en baisse de 52%	197 941 €
De La taxe aménagement également en baisse -24 %	61 823 €
De l'affectation du résultat de fonctionnement de N-1 ,31% des RRI, -21.5%	705 624 €
Des emprunts réalisés représentent 49% des RRI	1 100 000 €
Des subventions et participations (8.15%)	183 411 €
Des opérations d'ordre	344 210 €

Le solde de la section d'investissement 2021 présente un résultat excédentaire +560 457.41 € auquel il faut ajouter le résultat négatif de 2020, -485 474,08 € soit un excédent global de 74 983.33 € (hors reprise des résultats du budget annexe ZAC)

Après plusieurs années de désendettement, les investissements programmés depuis 2ans ont nécessité un recours à l'emprunt qui augmente l'encours de dette.



Ratios	2018	2019	2020	2021	Strate < 10 000 ha (2018) strate
Capacité de désendettement	6.7 ans	4.52 ans	5.55 ans	6.95ans	3.59 ans
Taux d'endettement	121.80%	117.54%	121.82%	115.14%	70.15%
Intérêts / dépenses de fonctionnement	2.40%	2.07%	2.29%	2.22%	2.78%
Annuité / recettes réelles de fonctionnement	12.20%	12.59%	11.80%	12.33%	9.8%

Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Ainsi, si le ratio de désendettement est de 15 ans, alors que la durée moyenne de vie des emprunts est de 13 ans, ceci signifie que la collectivité a les moyens pour rembourser sa dette en 15 ans, mais que celle-ci devra être remboursée en 13 ans. Ce ratio est cohérent avec la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 9 ans.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse. C'est un des indicateurs mesurant la solvabilité d'une collectivité : combien d'années sont nécessaires si la commune affecte la totalité de ses excédents de fonctionnement à se désendetter.

Le ratio connaît une légère remontée en 2020 et 2021

Tableau de bord

Tous budgets confondus	CRD Au 31/12/2020	Capital restant dû (CRD) Au 31/12/2021	Variation
dette global	6 359 251. €	6 930 342 €	→
Son taux moyen s'élève à :	* 1.36 %	* 1.44 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14.56 ans	14.4 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	8.31 ans	8.1 ans	↓

Budget	CRD	Taux moyen	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre
Budget principal	6 586 418 €	1,37 %	14 ans 5 mois	8 ans 1 mois	14
Budget annexe 12 logements	343 924 €	2,75 %	13 ans 6 mois	7 ans 3 mois	1

PARTIE III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Grisolles est un bourg centre qui rayonne sur les communes alentours et qui doit pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Les administrés grisollais sont en demande de services et d'une économie locale dynamique. Nous agissons pour l'attractivité de notre territoire en valorisant le cadre de vie, le logement, les espaces publics, le patrimoine.

Cette année nous devrions réaliser :

Les travaux tant attendus de création du réseau pluvial, des trottoirs, de la voirie et de l'éclairage.
Les travaux de rénovation et de transformation en commerce de bouche du bâtiment Dellac place Marceillac.

Des travaux de consolidation et réparation du patrimoine communal vétuste.

Suite à la perte de la fraction bourg centre de la DSR, les recettes diminuent de 230 000€ nous contraignant d'augmenter de 1.5% le taux de la Taxe foncière des propriétés bâties.

A. Le fonctionnement

1- Les recettes de fonctionnement

a) Fiscalité directe les taxes

Depuis la réforme de la taxe habitation à compter de 2021,

- ✓ Le nouveau taux pivot devient le taux de foncier bâti : Le taux de foncier bâti communal 2020 majoré du taux départemental 2020 (28.93%) sera le nouveau taux de référence pour chaque commune, soit pour Grisolles = 25.86 % +28.93% =54.79%
- ✓ Le taux de foncier bâti « rebasé » est libre, il pourra augmenter ou diminuer librement
- ✓ De nouvelles règles de lien entre les 2 taux restant sont instituées
- ✓ Les communes ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et en 2022 Les communes retrouveront leur pouvoir de taux pour la THRS à compter de 2023.
- ✓ La commune est surcompensée avec un coefficient correcteur (COCO) à fin 2021 de 0.916097

Comme évoqué plus haut dans les orientations budgétaires, il est proposé d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 1.50 % pour 2022

La revalorisation des bases :

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

Coefficient = 1 + [(IPC de novembre N-1 – IPC de novembre N-2) / IPC de novembre N-2]

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour 2022, le coefficient, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +3.40%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux)

Evolution nominale des bases

	2019	2020	2021	2022
TH	2,20%	0,90%	0,02%	3.40%
TFB	2,20%	1,20%	0,02%	3.40%
TFNB	2,20%	1,20%	0,02%	3.40%

TAXES	Taux 2017	Taux 2018	TAUX 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
HABITATION	19.05%	19,15%	19.15%	19,15%	19.15%	19.15%
FONCIER BATI	25.73%	25,86%	25.86%	25,86%	(25,86+28.93) =54.79%	55.61%
FONCIER NON BATI	133.81%	134,48%	134.48%	134,48%	134,48%	134.48%

Evolution des produits

TAXES	2018	2019	2020	2021	Estimation 2022
HABITATION	800 321 €	826 184 €	831 581 €	33 278 € *	34 409 €*
FONCIER BATI	884 623 €	907 350 €	900 988 €	1 678 992 €	1 780 042 €
FONCIER NON BATI	78 117 €	79 784 €	80 594 €	81 032 €	83 378 €
Total	1 763 061€	1 813 318 €	1 813 163 €	1 793 302€	1897 829 €

*Pour 2021 et 2022, seule subsiste la TH sur les résidences secondaires

b) Fiscalité indirecte :

- **Perte de la fraction bourg centre de la DSR à compter de 2022, - 230 000 €**
- Les 2 autres fractions (péréquation et cible) sont estimées au montant 2021, 183 000 €**
- **Attribution de compensation (AC) :** estimée au montant de 2021, 978 465
- **La DGF :** la dotation sera donc seulement revalorisée du montant de la population, soit estimée à 294040 €, soit +0.78%
- **FPIC :** estime à 65 000 €
- **Fonds** départemental de péréquation de la taxe professionnelle (**FDTP**), perçu au titre de la centrale de Golfech, maintenu au niveau de 2021, estimé à 15 000 €
- **LA DNP** est maintenue au montant de 2021, soit 105 292 €
- **La taxe forfaitaire** sur les pylônes électriques augmente de **2.62%**
- ✓ **Les allocations compensatrices : +3.85%.**

c) Les autres recettes :

Certaines sont impactées par le transfert de l'activité ALSH et ludothèque :

- ✓ Les produits des services : +43.63 %, hausse essentiellement due :
 - aux recettes tarifaires du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs (+60%)- Néanmoins, les produits correspondants seront estimés avec prudence pour l'année 2022. En effet, la fréquentation reste incertaine et dépendante des différentes mesures sanitaires encore mises en place cette année.
 - à une nouvelle recette : le remboursement par le conseil départemental des charges liées au fonctionnement des 2 gymnases : estimée à 32 000 €

Les autres recettes n'ont pas une importance significative et sont globalement maintenues (redevances d'occupation du domaine public, remboursements entre collectivités (communauté de communes),

- ✓ Les autres dotations, :
 - Subventions sont en légère baisse : pour le musée,
 - Maintien du contrat enfance jeunesse versée par la CAF
 - Augmentation des recettes liées à l'ALSH (CAF)
 - Recette attendue du FIPHFP
- ✓ Le FCTVA sur les dépenses d'entretien sur la voirie et les bâtiments communaux réalisées en 2021, ce montant est estimé à 18 000 €
- ✓ L'atténuation des charges : participation pour les contrats PEC à 65%, puis à 45 % et le remboursement de l'indemnité inflation versée en janvier 2022 (6300 €)
- ✓ L'excédent de fonctionnement porté à 323 651.25 € (avec la reprise de l'excédent de fonctionnement du budget ZAC clôturé au 31/12/2020).

*Au total, les recettes sont estimées **4 883 203 €**, soit moins **-2.24%** par rapport au CA 2021
Les recettes réelles (hors excédent) devraient légèrement augmenter, **soit environ 0.55%**
par rapport à 2021.*

2- Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont contraintes par de nombreux facteurs exogènes et rendent certaines dépenses difficilement compressibles et par des nouveaux postes de dépenses.

Pour 2022, le transfert de l'ALSH et de la ludothèque sur le budget principal de la commune explique en grande partie la hausse de certains postes de dépenses, mais il été également pris en compte les contextes national et international lesquels à ce jour soulèvent beaucoup d'incertitudes

a) Les charges à caractère général, +11.22 % du CA 2021 liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (très volatil), les contraintes règlementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements, etc...

Elles seront encore impactées par la crise sanitaire.

L'inflation prévue en 2022 est entre 3 et 3.5%

- L'énergie, 1^{er} poste de dépenses (17%) : +18.50 %, a été réévalué pour tenir compte des hausses des prix de l'énergie (gaz...), liées au contexte international
- Les carburants : +39.78% également
- Les principaux postes de dépenses impactés par le transfert d'activité ALSH :
 - Les repas : +16.82% 2^e poste de dépenses l'augmentation des tarifs mais surtout par la prise en compte des repas de l'ALSH
 - Les frais d'alimentation, les autres frais divers, les transports collectifs, les fournitures d'Equipment et les autres fournitures sachant que le CDL a un budget prévisionnel de 57 000 € et l'espace Ados de 19 000 €
- L'entretien de bâtiments communaux, en augmentation de 1.32%

b) Les dépenses de personnel en augmentation : +29.98 %

L'augmentation des dépenses de personnel est liée au nombre de postes ouverts mais aussi à la politique en matière de ressources humaines qui est développée (action sociale, maintien et acquisition de compétences, qualité de vie au travail.)

Les dépenses de personnel sont également contraintes par des facteurs par des décisions qui ne relèvent pas seulement de l'exécutif local :

Facteurs exogènes

- En 2022, peu de modifications des charges sociales (cotisation apprenti)
 - à partir de 2021, instauration d'une indemnité de précarité pour les contrats à durée déterminée inférieure ou égale à un an (loi de transformation de la fonction publique du 06/08/2019),
 - la prime inflation : 6 300 €, versée en janvier 2022, compensée par une recette
 - le reclassement des agents des cadres d'emplois de catégorie C au 01-01-202
- Décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle*
- Le texte procède à la modification du nombre d'échelons et de la durée de certains échelons des grades de divers cadres d'emplois de la fonction publique territoriale classés dans les échelles de rémunération C1 et C2. Il prévoit l'attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année au titre de l'année 2022*
- le recensement de la population
 - les élections présidentielles et législatives
 - L'annonce de l'augmentation de la valeur du point d'indice (qui n'a pas évolué depuis 2017).

Évolution des charges de Personnel

Salaire hors charges	2019	2020	2021	Prévision 2022	Evolution 2019-2022
Rémunération titulaires	763 978	753 292	812 911	1 026 420	34.35 %
Rémunération non titulaires	196 550	157 525	195 145	297 965	51.60 %
Autres Dépenses	690 682	666 475	723 014	1 324 385	91.75 %
TOTAL Chapitre 012	1 651 210	1 577 292	1 731 070	2 250 000	36.26 %
Evolution %		-4.48 %	+9.75 %	+29.98%	

c) **Le soutien au CCAS en baisse : -91%**, suite au transfert des activités ALSH et ludothèque sur le budget de la commune

La collectivité finance le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par une subvention estimée à 30 000 € en 2022 (action sociale et les aînés)

d) **Le soutien au monde associatif maintenu au niveau du BP 2021 mais**

- ✓ Le pass « sport culture » en faveur des jeunes grisollais ramené à 10 000 €
- ✓ Revitalisation du centre bourg : ramené à 5 000 € aide à l'embellissement des façades des commerces

e) **Les intérêts de la dette : +0.29 % (ICNE inclus)**

Le montant de remboursement des intérêts estimé à 92 000 € :

La commune a peu d'emprunts indexés sur le taux du livret A qui est passé à 1% au 1/02/2022, et donc peu impactée par cette mesure

L'emprunt à taux fixe de 2 000 000 € contracté fin 2018 avec le Crédit Agricole et consolidé sur 2021 fait sensiblement remonter ce poste.

Toutefois, la commune bénéficie toujours d'un taux moyen de dette inférieure à la moyenne nationale.

f) **FNGIR : figé à 241 752 €**

g) **Les dépenses imprévues** ont été portées à 50 000 €, compte tenu de l'incertitude sur de nombreux paramètres actuels (crise ukrainienne, augmentation de la valeur du point évoquée ...)

h) **Les opérations d'ordre** : Montant des amortissements et provisions 147 368 €

Au total le montant des dépenses est estimé **4 313 847 € €** soit une hausse de **6.59 %** par rapport à 2021.

Le virement à la section d'investissement est estimé à **569 356 €**

a- Les dépenses proposées pour 2022 à 4 229 359 €

Les dépenses d'équipement varient d'une année à l'autre en fonction des projets de la commune

Pour 2022, les principales dépenses :

Le montant du remboursement du capital de la dette	523 000 €
Les opérations d'ordre estimées	131 458 €
Les équipements : 145 200 € dont	
Installations de voirie (panneaux, barrières ...)	14 700 €
Matériel et outillage services techniques : Karcher eau chaude, tronçonneuse, scie à ruban, sécateur électrique, broyeur, motobineuse, transpalette électrique, broyeur...	42 700 €
Mobilier : services administratifs : armoire ignifugée -, fauteuils Mobilier écoles ...	10 000 €
Équipement informatique : boîtiers sécurité, serveur, portables	6 880 €
Équipement divers : autolaveuse, détecteurs CO2, aspirateurs, Chariots, armoire restaurant scolaire	30 000 €
Divers : Auto laveuse, équipement en défibrillateurs,	51 200 €
Travaux pour compte de tiers	119 513 €
Dépenses imprévues	50 000 €

Les grands projets structurants sont décrits dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) ci-dessous :

Projets	2020 Réalisé	2021 réalisé	2022	2023	2024	2025	Totaux
ADAP Aviron		48 442 €					48 442 €
Aménagements cimetièrè		16 014 €	34 600 €				50 614 €
Isolation Eglise		27 527 €	78 723 €				106 250 €
Bâtiments communaux (dont toitures)	16 728 €	66 779 €	365 040 €				448 547 €
Travaux amendes de police		94 680 €	35 000 €				129 680 €
Travaux de voirie	18 552 €	7 414 €	29 970 €				55 936 €
Achat Bâtiment	102 280 €	157 900 €					260 180 €
Aménagements Mairie		0 €	230 000 €				230 000 €
Aménagement de sécurité rue du Pézoulat		0 €	30 500 €				30 500 €
Aménagements urbains (rénovation Halle)	332 379 €	43 799 €	15 000 €				391 178 €
Aménagements urbains (Route d'Agen)	39 879 €	31 563 €	23 226 €				94 668 €
Aménagements urbains (Route de Toulouse)		24 597 €	841 760 €	500 000 €			1 366 357 €
Aménagements urbains [Rue des Moulins]		0 €	500 000 €				500 000 €
Etude pluvia 1		8 490 €	6 343 €				14 833 €
Travaux pluvial		25 181 €	60 819 €				86 000 €
Mise en conformité éclairage public		9 172 €	27 070 €				36 242 €
Enfouissement et éclairage rue ferrière		0 €	160 600 €				160 600 €
Complexe sportif Mondoulet		41 395 €	79 990 €				121 385 €
Complexe sportif pl(2terra ins et vestiaires)	720 018 €	231 810 €					951 828 €
Complexe sportif Chapélitou Tr3		0 €	305 000 €	1 000 000,00	695 000,00		2 000 000 €
Complexe sportif Salle polyvalente				500 000 €	1 000 000 €	1 000000€	2 500 000 €
Maison associations		4 800 €			500 000 €	500 000 €	1 004 800 €
Maison des Arts Martiaux				50 000 €	500 000 €	500 000 €	1 050 000 €
jeux (écoles +aires)	2 978 €	5 055 €	10 000 €				18 033 €
Restauration scolaire chaufferie bois		15 240 €	15 000 €				30 240 €
OAP du Canal		24 858 €	48 250 €				73 108 €
Récolement et stockage musée		13 452 €					13 452 €
Amenagement Immeuble place Marceillac			190 000 €				190 000 €
VIVEZ GARONNE		33 984,00 €	166 409,00 €				200 393 €
sous total	1 232 814 €	932 151 €	3 253 300 €	2 050 000 €	2 695 000 €	2 000 000	12 163 265 €
Budget annexe Balat biel		4 800 €					4 800 €
TOTAL Dépenses	1 232 814 €	936 951 €	3 253 300 €	2 050 000 €	2 695 000 €	2 000 000	12 168 065 €

Le financement des investissements :

L'objectif de 2022 est d'optimiser le recours aux subventions en programmant des opérations éligibles au fonds de soutien de l'Etat. Elle comprend notamment une enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissement (DSIL) et au financement des contrats de ruralité.

FCTVA : estimé au prorata des dépenses effectivement payées sur l'année 2021 :	162 000 €
Taxe d'aménagement estimée	50 000 €
La prévision autofinancement	569 356 €
Les recettes restant à réaliser de l'exercice 2021 Subventions : 1 052 308€ Travaux comptes de tiers 133 909 €	1 186 217 €
Les subventions : à ce jour, 1 093 000 € de subventions ont été notifiées, et resteront à percevoir sur les prochaines années au fur et à mesure de l'avancement des travaux et des études qui en ont bénéficiés.	1490 €
L'excédent de fonctionnement affecté	648 165 €
Les opérations d'ordre	217 368 €
L'excédent de la section 2021	21 408 €
Un emprunt d'équilibre	1 373 354 €

TABLEAU BUDGET PREVISIONNEL 2022

FONCTIONNEMENT**Dépenses****Recettes**

Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 212 420,00 €	013	Atténuation de charges	16 467,00 €
012	Charges de personnel	2 250 000,00 €	70	Produits des services	337 220,00 €
014	Atténuation de produits	241 752,00 €	73	Impôts et taxes	3 146 677,00 €
65	Charges de gestion courante	319 516,00 €	74	Dotations et participations	944 705,00 €
66	Charges financières	92 291,00 €	75	Produits de gestion courante	53 025,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	76	Produits financiers	- €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	77	Recettes exceptionnelles	- €
042	Opérations d'ordre	147 368,00 €	042	Opérations d'ordre	61 458,00 €
023	Virement à la section d'investissement	569 356,25 €	002	Excédent reporté	323 651,25 €
Total		4 883 203,25 €	Total		4 883 203,25 €

INVESTISSEMENT**Dépenses****Recettes**

Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	524 500 €	R001	Excédent N-1 de la section reporté	21 408,48 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000 €	10	Dotations fonds divers et réserves	860 165 €
21	Immobilisations corporelles	143 224,90 €	13	Subventions	1 053 798,81 €
23	Immobilisations en cours	3 258 663,62 €	021	Virement de la section de fonctionnement	569 356,25 €
020	Dépenses imprévues	50 000€	16	Emprunt d'équilibre	1 373 354,06 €
042	Opérations d'ordre	131 458 €	040	Opérations d'ordre	217 368 €
45	Opération pour compte de tiers	119 512 ,93 €	45	Opération pour compte de tiers	133 908,85 €
Total		4 229 359,45 €	Total		4 229 359,45 €

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2019 à 2021

Évolution des Ratios obligatoires de la Collectivité

Ratios	Année	2019	2020	2021	Prévision 2022	Moyenne strate
1	DRF € / hab.	837,66	837.09	878.84	985.87	829
2	Fiscalité directe € / hab.	441,06	434.92	426.37 €	448.34	463
3	RRF € / hab.	1 222,47	1057.48	1063 €	1076.86	1016
4	Dépenses d'équipement € / hab.	508,2	320.88	312.13 €	804,13	302
5	Dette / hab.	898,13	1288.23	1424.26	1555.97	728
7	Dépenses de personnel / DRF	47,97 %	45.20 %	46.83%	53.92	53
8	DRF+ Capital de la dette / RRF	76,9 %	88.913 %	93.91	103.06	89.4
9	Dépenses d'équipement / RRF	54,87 %	30.34 %	29.35%	75.67%	32.5
10	Encours de la dette /RRF	105.9 %	121.82 %	133.91%	144.49	76.10

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement

4- État de la dette

Le montant du remboursement du capital pour 2022 s'élève à 523 000 €.

La Collectivité a contracté un emprunt fin 2018 avec le crédit agricole à taux fixe sur 20ans qui a été consolidé en avril 2021 et fait remonter l'encours de dette de la collectivité à partir de 2021.

L'orientation du profil d'extinction de la dette, sans emprunt nouveau

Budget principal

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2022	613 423,53	91 180,27	522 243,26	6 586 418,28
2023	619 898,56	85 942,72	533 955,84	6 064 175,02
2024	572 781,46	76 142,37	496 639,09	5 530 219,18
2025	518 772,30	67 285,63	451 486,67	5 033 580,09
2026	455 626,00	58 964,32	396 661,68	4 582 093,42

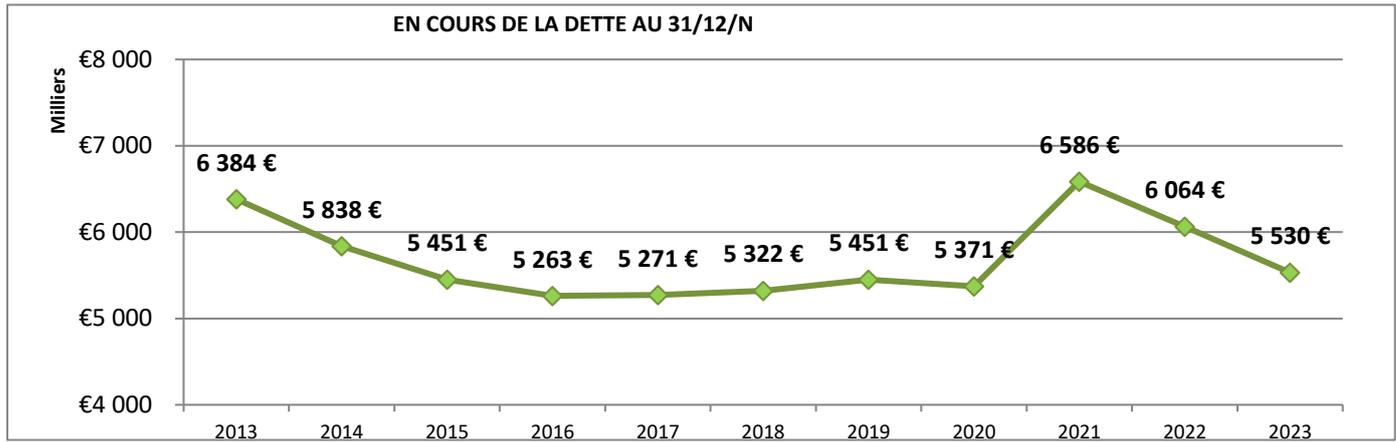
Tous budgets confondus

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2022	645 982,42	99 635,06 €	546 347,36	6 930 341,82
2023	651 926,47	94 737,75 €	557 188,72	6 383 994,46
2024	604 383,40	84 298,50 €	520 084,90	5 826 805,74
2025	549 951,05	74 797,00 €	475 154,05	5 306 720,84
2026	486 383,81	65 824,84 €	420 558,97	4 831 566,79

Endettement annuel par emprunt

Code emprunt	Objet de l'emprunt	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
04001	Aménagt Salle des Fêtes &-reconst. école	50 426,75 €	51 409,30 €	52 424,18 €	53 472,34 €						
05003	travaux SDF-CAJ-	30 839,71 €	31 504,99 €	32 191,89 €	32 901,10 €	33 633,39 €					
06004	travaux église et création voie-nouvelle chapelitou	16 332,90 €									
07001	travaux abords esc et aménagts-urbains	58 290,00 €	60 950,00 €	68 068,94 €	70 804,51 €	73 662,12 €	76 641,40 €	79 772,01 €	93 184,04 €	95 952,00 €	98 840,16 €
08001	amenagts urbains citystade-mairie - bat gare	49 199,08 €	49 199,00 €	49 199,02 €							
08002	amenagements mairie-chapelitou et divers	61 341,15 €	61 341,15 €	61 341,14 €	61 341,14 €	61 341,14 €	61 341,14 €	61 341,14 €	61 341,14 €	61 341,10 €	
10001	extension locaux scolaires-pézoulat - parking gare	26 829,82 €	26 073,82 €	25 317,82 €	24 561,82 €	23 806,02 €					
10002	travaux rue du pézoulat-aménagement p gare-busage	9 969,96 €	9 969,96 €	9 969,96 €	9 969,96 €	7 477,47 €					
11001	voirie 2011	34 122,67 €	32 880,00 €	31 637,33 €	30 394,67 €	29 152,00 €	27 909,28 €				
12001	investissement s 2012 travaux divers gymnase complexe sportif	38 282,87 €	39 982,72 €	38 510,40 €	36 539,58 €	35 589,58 €	34 639,58 €	25 356,45 €			
15003	PRET PSPL ECOLE ET BALAT BIEL	32 000,00 €	30 625,00 €	31 125,00 €	30 687,50 €	30 250,00 €	29 812,50 €	29 375,00 €	28 937,50 €	28 500,00 €	28 062,50 €
17001	Emprunt salle 30x20	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €	27 429,49 €
18 00 2	emprunts ppi	100 387,91 €	132 443,48 €	132 243,48 €	132 243,48 €	132 243,48 €	132 243,48 €	132 243,48 €	132 243,48 €	132 243,48 €	132 243,48 €
18001	complexe multisports , halle et divers aménagements	37 154,62 €	37 454,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €	37 154,62 €
2101	reprise emprunt ex BFT du Budget ZAC	21 200,00 €	22 160,00 €	23 285,29 €	25 281,25 €	27 032,99 €	28 454,51 €	28 183,65 €	29 919,67 €	31 043,23 €	32 372,30 €
Total budget BUDGET PRINCIPAL		593 806,93 €	613 423,53 €	619 898,56 €	572 781,46 €	518 772,30 €	455 626,00 €	420 855,84 €	410 209,94 €	413 663,92 €	356 102,55 €

Evolution de l'endettement (sans emprunt nouveau)



Le pic en 2021 s'explique par la reprise de la dette du Budget annexe ZAC et la consolidation de l'emprunt.

A. BUDGET ANNEXE « Construction de 12 logements à Luché »

Conformément au plan de financement prévisionnel, **ce budget s'autofinance**. Il dégage chaque année depuis 2007, un excédent de fonctionnement. Une partie de cet excédent est affecté en investissement pour couvrir le montant du remboursement du capital de la dette.

La dette : l'encours de la dette au 1/01/2022 est de 343 924 € (Emprunt au Crédit foncier de France à taux variable indexé sur le taux du livret A sur 30 ans).

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 127 617 €, en dépenses et en recettes.

Les principales dépenses.

- Achats pour entretien
- Intérêts de la dette
- Reversement d'un excédent au budget général
- Le virement à la section d'investissement

Les principales recettes :

- Les loyers
- Report de fonctionnement (R002) 59 369 €

La section de d'investissement devrait s'équilibrer à hauteur de 79 320,79 € € en dépenses et en recettes.

Les dépenses :

- Le remboursement du capital de la dette
- Travaux

Les recettes :

- L'affectation du résultat 12 770 €
- Le virement de la section de fonctionnement

COMMUNE DE GRISOLLES
4 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
82170 Grisolles

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2022

Budget Construction 12 logements-Luché

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
04002	construction de 12 logements-à Luché	32 558,89	32 027,91	31 601,94	31 178,75	30 757,81	30 338,40	29 919,60	29 500,07	29 077,87	28 649,87
Total budget Construction 12 logements-Luché		32 558,89	32 027,91	31 601,94	31 178,75	30 757,81	30 338,40	29 919,60	29 500,07	29 077,87	28 649,87

B. Budget annexe - immeuble rue Balat Biel

Pour mémoire :

Par le biais d'une cessation temporaire d'usufruit, la commune a pris en charge la gestion locative d'un immeuble situé rue Balat Biel de 3 657 m², comprenant 51 baux dont 12 logements, 17 box, 20 parkings et 3 entrepôts, à compter du 1/02/2021.

Le conseil municipal a décidé de confier cette gestion à l'agence immobilière Orpi.

Ce budget est un budget administratif (M14) et non soumis à TVA. , il a dégagé à fin 2021 , un excédent de fonctionnement de 67 957 €.

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 186 351.58 € en dépenses et en recettes.Les principales dépenses.

- Achats et prestations pour entretien du bâtiment et des parties communes 18 000€
- Honoraires de gestion locative de l'agence ORPI 10 000 €
- Assurances du bien et la garantie des loyers impayés 8 300€
- Taxe foncière 15 000 €
- Remboursement de frais de personnel au budget principal 5 000€
- Le virement à la section d'investissement 123 500€
- Les dotations amortissements : 960 €

Les principales recettes :

- Les loyers 104 634€
- Excédent 2021 reporté : 64 117 €

La section d'investissement devrait s'équilibrer à hauteur de 128 300 € en dépenses et en recettes.Les dépenses :

- Déficit de n-1 : 4800 €
- Travaux éventuels 108 500€
-

Les recettes :

- Le virement de la section de fonctionnement 123 500€
- L'affectation du résultat : 3 840 €
- Les amortissements : 960 €

LEXIQUE**AC** : Attribution de compensation**ADS** :**AP/CP** : Autorisations de programme / Crédits de paiement**APUL** : Administration Publique Locale**BP** : Budget primitif**CA** : compte administratif**CAF brute** : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.**CAF nette** : Epargne brute moins annuité en capital des emprunts.**CDG** : Centre de gestion**CET** : contribution économique territoriale = CFE +CVAE**CFE** : Cotisation foncière des entreprises,**CFL** : Comité des finances locales**CIF** : Coefficient d'intégration fiscale**CLECT** : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées**CMPF** : Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal**CNFPT** : Centre national de la fonction publique territoriale.**CPS** : (dotation de) Compensation de la Part Salaires (Ex TP)**CRD** : capital restant dû**CTU** : Cession temporaire d'usufruit**CVAE** : Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises.**DCTRP** : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle**DETR** : Dotation d'équipement des territoires ruraux**DGD** : Dotation générale de décentralisation**DGF** : dotation globale de fonctionnement**DGFIP** : Direction générale des finances publiques**DMTO** : Droits de mutation à titre onéreux**DNP** : Dotation Nationale de Péréquation**DOB** : Débat d'Orientation Budgétaire**DRF** Dépenses réelles de fonctionnement**DRI** Dépenses réelles d'investissement**DSR** : Dotation de Solidarité Rurale,**DSIL** : Dotation de soutien à l'investissement local.**DSU** : Dotation de Solidarité Urbaine**EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunal**EPFO** : Etablissement public foncier d'Occitanie**ERP** : Etablissement recevant du Public**FCTVA** : Fonds de compensation de la TVA**FDPTP** : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle**FNGIR** : Fonds National de garantie individuelle des ressources,**FIPHFP** : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**FPIC** : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**FPU** : Fiscalité professionnelle unique**GFP** : Groupement à fiscalité propre**ICNE** : Intérêts Courus Non Échus**IFER** : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux**IPC** : Indice des prix à la consommation**NC** : Non calculé**PEDT** : Projet Educatif Territorial**PIB** : Produit intérieur brut**PLF** : Projet de Loi de Finances**PPI** programme pluriannuel d'investissement**RIFSEEP** : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique**RRF** Recettes réelles de fonctionnement**RRI** Recettes réelles d'investissement**TAFNB** : taxe additionnelle au foncier non bâti**TCFE** : Taxe sur la consommation finale d'électricité**TDCFE** : Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité**TFB** : Taxe sur le foncier bâti**TFPB** : Taxe foncière sur les propriétés bâties**TFNB** : Taxe sur le foncier non bâti**TH** : Taxe d'habitation**THRP** : Taxe d'habitation sur les résidences principales.**THRS** : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires**TAP** : Temps d'activités péri scolaires**TASCOM** : Taxe sur les surfaces commerciales**TIPP** : Taxe intérieure sur les produits pétroliers**TP** : Taxe professionnelle**TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée**ZA** : Zone artisanale**ZAE** : Zone d'activités économiques**TAUX D'EPARGNE DE GESTION** : Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement hors cessions**TAUX D'EPARGNE BRUTE** : Epargne brute hors cessions / recettes réelles de fonctionnement hors cessions**CAPACITE DE DESENETTEMENT** : Encours de dette/ épargne brute hors cessions**TAUX D'ENDETTEMENT** : Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement hors cessions**TAUX DE VIEILLISSEMENT THEORIQUE DE LA DETTE** : Amortissement du capital courant/ Encours de dette